

ID: 034-213402548-20241107-2024_48-DE

FELIX-DE-LODEZ SAINT-



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.

Nombre de membres En exercice: 15 Qui ont pris part: 12 Vote par procuration: 3 **Présents :** Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; Mme Karen MARCON; Mme Maghnia MENGUS; Mme Sophie SOUYRIS; M. Samuel OLIVIER; Mme Marie-Pierre VERNET; M. Gilles GROS Absents: M. Éric PEROLAT; Mme Louisiane DELMAS; M. Stéphane

VAN LERBERGHE

Date de la convocation Le 17/10/2024

Absents excusés: M. Anthony JEANJEAN (Procuration à Sophie SOUYRIS); M. Romain DESRICHARD (Procuration à Joseph RODRIGUEZ); M. Antonio GODOY (Procuration à Gilles GROS)

Date d'affichage Le 15/11/2024

N° 2024-48

Objet:

HERAULT ENERGIES-Chemin de la roquevalidation du plan de financement

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une étude a été commandée à HERAULT ENERGIES pour un aménagement de réseau sur le chemin de Laroque. Il est question de valider le plan d'investissement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la

Le programme de travaux est évalué à 105 522.39€. La contribution d'HERAULT ENERGIES et des financeurs est évaluée à 67 910.60€ La récupération de TVA est évaluée à 14 310.77€. Le reste à charge pour la commune à inscrire au budget est de 23 301.02€.

ACTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le projet et valide le plan de financement.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 07 novembre 2024

Le secrétaire de séance Eliette CAMUT

DRIGUEZ

Le Maire,

a responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Page 1 sur 1

ID: 034-213402548-20241107-2024_48-DE





ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION N° CF/2024/ Publié le

ST FELIX DE LODEZ

Chemin de La Roque

N° d'opération: 2023-0151 - ON

DOSSIER ELECTRICITE									
Etudes et travaux	MOA	faits MOE	Total Opération			TVA déduite		Financement	Dépense à inscrire par l'Établet public
HT	HT	HT	HT	<i>TTC</i>		par HE			au budget
60 201,54	2 408,06	3 612,09	66 221,69	78 262,00		12 040,31		62 910,60	3 311,09

DOSSIER ECLAIRAGE PUBLIC									
Etudes et travaux HT	For MOA <i>HT</i>	faits MOE <i>HT</i>	Total Opération			TVA déduite par HE	Financement	Dépense à inscrire par l' Établst public au budget	
11 352,31	454,09	681,14	12 487,54	14 758,00		2 270,46		12 487,54	

DOSSIER TELECOMMUNICATIONS								
Etudes et travaux HT	For MQA HT	faits MQE HT	Total Opération			Financement	Dépense à inscrire par l'Établst public au budget	
9 471,51	378,86	568,29	10 418,66	12 502,39		5 000,00	7 502,39	

*Financement

Département

5 000,00 €

Hérault Energies :

62 910,60 €

Récapitulatif

Dépense totale à inscrire par l'Établissement public à son budget :

23 301,02 €